

Envoyé en préfecture le 11/07/2018

Reçu en préfecture le 11/07/2018

Affiché le **12 JUL. 2018**

ID : 056-215600834-20180628-D201806027-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 28 juin 2018

Objet de la délibération

BUDGET CHAUFFERIE ET RESEAU DE CHALEUR : VIREMENT DE CREDITS.

Le vingt huit juin deux mille dix huit à 18h00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Loïc RABIN, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Julian PONDAVEN, Frédéric TOUSSAINT, Caroline BALSSA, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Xavier POUREAU, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Marc LE BOUHART, Michaël BEAUBRUN, Sylvie SCOTÉ, Franck LE GOURRIÉREC, Gwendal HENRY

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU, Nadia SOUFFOY à Loïc RABIN, Katy BOUILLAUT à Michèle DOLLÉ, Marie-Hélène LE BORGNE à Xavier POUREAU, Martine JOURDAIN à Nolwenn LE ROUZIC, Alain HASCOET à Jacques KERZERHO

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Monsieur TOUSSAINT Frédéric** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2018.06.027

BUDGET CHAUFFERIE ET RESEAU DE CHALEUR : VIREMENT DE CREDITS.

Rapporteur : Thierry FALQUERHO

A l'occasion de l'adoption du Budget supplémentaire du budget annexe de la chaufferie et du réseau de chaleur une somme de 18 453,78 € a été inscrite sur le compte dépenses imprévues 022. La réglementation budgétaire permet l'inscription de crédits en dépenses imprévues dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement du budget concerné. Le montant de 18 453,78 € voté le 29 mars dernier représente 7,98 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Suite à la transmission du budget supplémentaire aux services de l'Etat chargés du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire, il nous a été demandé d'apporter une correction à cette anomalie.

Il est proposé de réduire les dépenses imprévues de 1 300 € et d'affecter cette somme au chapitre 011 compte 6061 fournitures non stockables.

Vu les articles L 2121-29 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L 2123-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération 201803013 du 29 mars 2018 relative au vote du Budget supplémentaire du budget annexe de la Chaufferie et du Réseau de chaleur,
Vu la demande formulée par les services de l'Etat
Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 4 juin 2018
Vu l'avis favorable de la Commission Ressources en date du 11 juin 2018,
Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

➔ **APPROUVE** cette modification budgétaire.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,



André HARTEREAU